M. Pradier

117

j'ai bien prevu M.
~~Je m'attendois a~~ vos dénégations sur le fait qui ~~a~~ a été le sujet de ma lettre d'hier et de votre coté vous avez du penser qu'elles ne pouvoient être prises p. des raisons valables.
~~Dire que~~ Dans un lieu où a minuit il ne peut se trouver nulle ~~au~~ autre voiture que la mienne ~~[illegible]~~ dire que vous ne l'avez pas reconnue non plus que le chien qui l'accompagnoit c'est une pure dérision autant vaudroit dire que vous ne connoissez ~~pas~~ ni les etres a l'academie ni le directeur.
Malgré l'adresse a manier un fusil, dont vous vous piquez dans votre il est trop ~~bien~~ constaté par les personnes ~~dames~~ qui étoient dans la voiture et par des traces, que le plomb l'a frappée et
il paroit bien que le chien a qui vous esperez avoir donné une leçon utile.
~~a été~~ n'a point eu sa part du coup de feu
Il ~~est~~ n'est pas sur de vivre sous meme toit avec un homme qui ~~dans~~ dans sa colere ~~qui~~ ~~a la [illegible]~~ a la moindre contrariété qu'il eprouve saute d'abord sur son fusil. il a besoin d'une leçon utile. ~~et~~ je dois donc vous dire qu'il y a ~~la~~ insulte mépris des personnes des choses ~~des personnes~~, et de toute espece de convenance. que nous français, dans un pays qui n'est pas le notre, nous devons être les premiers a donner l'exemple du respect p. le bon ordre et pour la sureté publique que tout cela est violé par un fait pareil et qu'on ne doit pas pouvoir dire dans Rome que les pensionnaires de l'academie tirent impunément de leurs fenêtres au milieu de la nuit des coups de fusil sur la voie publique
Je m'entiens donc à ce que je vous ai marqué hier vous ne pouvez plus faire partie des pensionnaires. ayez a vous pourvoir
Dans la journée ~~[illegible]~~ d'un logement hors de l'academie. Je vous tiendrai neanmoins compte de 200f. par mois jusqu'a l'expiration de votre pensionnat 31. 7bre proch.

17. 9bre 1818.